

**TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT DES VOIES**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LES TITULAIRES**

La conseillère déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée pour la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement des voies. L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique et donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque lot sera attribué à 3 opérateurs économiques.

La Commission MAPA réunie le 18 janvier 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a donné un avis favorable aux propositions d'attribution du marché à :

Lot(s)	Désignation	Attributaires	Montant annuel HT
1	Voirie et réseaux divers	groupement SATR / TMP	Minimum : 200 000,00€ Maximum : 1 150 000,00€
		SPIE BATIGNOLES	
		GAGNERAUD	
2	Signalisation horizontale et verticale – Dispositifs de sécurité	MIDI TRAÇAGE	Minimum : 15 000,00€ Maximum : 100 000,00€
		AXIMUM	
		SIGNATURE	

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise le Maire à signer et à exécuter les accords - cadre avec les entreprises retenues.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de la conseillère déléguée aux marchés publics,

- **AUTORISE** Le Maire à signer et à exécuter les marchés de travaux avec les sociétés :

- Lot 1 : **groupement SATR / TMP**
- Lot 1 : **SPIE BATIGNOLES**
- Lot 1 : **GAGNERAUD**
- Lot 2 : **MIDI TRAÇAGE**
- Lot 2 : **AXIMUM**
- Lot 2 : **SIGNATURE**

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prévus au budget.

- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI